

**Regroupons-nous au sein de la CNT-Solidarité Ouvrière pour imposer le respect de nos droits et de notre dignité !****Nettoyage : grilles des salaires 2021**

Cette grille des salaires est applicable, au 1er février 2021, dans les entreprises relevant de la convention collective nationale des entreprises de propreté et services associés (IDCC 3043).

Filière exploitation			
Niveau	Échelon		
Maîtrise - MP	MP5*	18,46	
	MP4*	17,08	
	MP3	15,32	
	MP2	13,82	
	MP1	13,07	
Chef d'équipe - CE	3	13,02	
	2	12,88	
	1	12,18	
Niveau	Échelon	A	B
ATQS	3	12,61	12,88
	2	11,73	11,93
	1	11,11	11,29
AQS	3	10,90	11,10
	2	10,80	11,00
	1	10,71	10,89
AS	3	10,65	10,84
	2	10,59	10,78
	1	10,56	10,72

A : propreté ou prestations associées.

B : propreté et prestations associées (sous réserve d'exercice continu pendant 3 mois hors cas de remplacement).

* Assimilé cadre.

- Le temps nécessaire à l'habillage et au déshabillage doit être payé comme du travail effectif. De plus, l'entretien de la tenue de travail doit être à la charge de l'entreprise.

- Surveillez vos fiches de paie, les sociétés de nettoyage pratiquent un abattement de 10 % du salaire brut pour le calcul des cotisations. Cette pratique, qui baisse vos cotisations, a été interdite par une décision jurisprudentielle.

Attention ! Dans l'hôtellerie, le travail "à la chambre" est illégal : voir fiche sur notre site.

